



MAIRIE DE  
**L'ÎLE D'YEU**

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ÎLE D'YEU

Séance du : **3 mars 2026**

Numéro de la délibération : **DEL/BCH/26/03/40**

<p><b>Date Convocation</b> 19/02/2026</p> <p><b>Date Affichage</b> 19/02/2026</p> <p><b>Nombre de Conseillers :</b></p> <table><tr><td>- en exercice</td><td><b>27</b></td></tr><tr><td>- présents</td><td><b>17</b></td></tr><tr><td>- procurations</td><td><b>06</b></td></tr><tr><td>- absents</td><td><b>04</b></td></tr></table>	- en exercice	<b>27</b>	- présents	<b>17</b>	- procurations	<b>06</b>	- absents	<b>04</b>	<p>Le 3 Mars Deux Mille Vingt Six à 19 Heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de l'Île d'Yeu, dûment convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal à la mairie.</p> <p><b>PRESENTS 17</b> : Carole CHARUAU, Anne-Claude CABILIC, Emmanuel MAILLARD, Judith LE RALLE, Rémy BONNIN, Isabelle CADOU, Laurent CHAUVET, Brigitte GIGOU, Michel BRUNEAU, Michel CHARUAU, Didier MARTIN, Alice MARTIN, Manuella AUGEREAU, Michel BOURGERY, Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU, Yannick RIVALIN et Patrice BERNARD.</p> <p><b>PROCURATIONS 6</b> : Valérie AURIAUX, Corinne VERGNAUD LEBRIS, Sophie FERRY, Sandrine TARAUD, Line CHARUAU, Dany HERBRETEAU qui ont donné respectivement procuration à Anne-Claude CABILIC, Isabelle CADOU, Brigitte GIGOU, Rémy BONNIN, Yannick RIVALIN et Marie-Thérèse LEROY AUGEREAU.</p> <p><b>ABSENTS 4</b> : Jean-Marie CAMBRELENG, Didier Gustave MARTIN, Stéphane GILOT et Jérôme GEAY</p> <p><b>SECRETAIRE</b> : Rémy BONNIN</p>
- en exercice	<b>27</b>								
- présents	<b>17</b>								
- procurations	<b>06</b>								
- absents	<b>04</b>								

### DECHETS : MODIFICATION DE LA GRILLE TARIFAIRE POUR 2026 POUR L'ACCES DES GRAVATS

#### Rapporteur : CADOU Isabelle

La délibération DEL/NLB/25/12/258 du 16/12/2025 nous permet d'établir la grille tarifaire des abonnés pour l'usage des différents services déchets pour l'année 2026. Il convient qu'il est nécessaire de modifier le tarif d'accès pour les gravats des particuliers au pôle de la Gravaire.

Les déchets sont classifiés selon le producteur du déchet à savoir :

- les « déchets ménagers », dont le producteur initial est un ménage ;
- les « déchets d'activités économiques » (DAE), dont le producteur initial n'est pas un ménage.

La gestion des déchets ménagers relève de la responsabilité des collectivités territoriales, dans le cadre du « service public de gestion des déchets ».

La gestion des déchets d'activités économiques est de la responsabilité du producteur initial de ces déchets, dans le respect des exigences réglementaires concernant le tri des déchets des professionnels.

Dans ce cadre, au regard de l'insularité, pour les déchets des activités économiques, la commune de l'Île d'Yeu fait bénéficier les professionnels de son service de gestion des déchets, pour certains types de déchets qu'elle arrive à gérer, au même titre que les déchets des ménages, en ayant malgré tout équipé ces infrastructures en conséquence (investissements humains et financiers plus importants).

Pour pouvoir gérer des déchets professionnels avec les déchets des ménages, la commune de l'Île d'Yeu fixe des limites de quantités pour la prise en charge des déchets des ménages et assimilés. Un ménage et un professionnel ne sont donc pas tarifés de la même manière.

Il est précisé que pour les redevables ménages pour le Pôle de la Gravaire, un accès correspond à une présentation de carte pour un apport de 0 à 2 m<sup>3</sup>.

Considérant qu'en début d'année 2026, des échanges ont eu lieu avec les membres de l'Association Islaise des Artisans du Batiment (AIAB) qui demandent une taxation plus importante des accès des gravats pour les particuliers au-delà des 3 accès inclus dans la facture.

Considérant que la proposition d'augmentation de tarif passant de 10 euros l'accès supplémentaire pour les gravats des particuliers à 50 euros l'accès supplémentaire pour les gravats des particuliers vise à faire payer les personnes un prix se rapprochant de celui des professionnels qui paient le traitement des gravats valorisables 50 euros la tonne.

Considérant que cette tarification vise à limiter les abus de particuliers qui passent par des entreprises et utilisent leur carte d'accès appartenant aux particuliers.

Les grilles tarifaires proposées pour l'année 2026 sont proposées ci-après (voir pages suivantes) :

**Pour les redevables ménages****Redevables Ménages disposant d'un bac individuel en porte-à-porte / forfait 1 - 2026**

Composition du foyer	Bac OMR	Forfait annuel	Forfait : nombre d'apports volontaires d'Ordures ménagères (60 L)	Abonnement en euros	Forfait lié au bac en euros	Levée supplémentaire en euros	Apport volontaire d'Ordures ménagères 60 l en euros	Apport déchets verts pole de la Gravaire	Apport gravats pole de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche	Encombrant en porte à porte
1-2 pers.	120 L	16 levées réparties en 4 levées par trimestre	16 apports soit 4 par trimestre	139 €	160 €	5,30 €	2,90 euros	3 accès gratuits/an au-delà 5 € l'accès	3 accès gratuits/an au-delà 50 € l'accès	6 accès gratuits/an au-delà 2 € l'accès	70 €
3 pers.	180 L				188 €	7,10 €					
4-5 pers.	240 L				209 €	8,40 €					
6 pers. et +	360 L				256 €	11,40 €					

**Redevables Ménages disposant d'un bac individuel en porte-à-porte / forfait 2 - 2026**

Composition du foyer	Bac OMR	Forfait annuel	Forfait : nombre d'apports en apport volontaire (60 L/an)	Abonnement en euros	Forfait lié au bac en euros	Levée Supplémentaire en euros	Apport volontaire d'Ordures Ménagères 60 litres en euros	Apport déchets verts pole de la Gravaire	Apport gravats pole de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche	Encombrant en porte à porte
1-2 pers.	120 L	8 levées réparties en 2 levées par trimestre	32 apports soit 8 par trimestre	139	160 €	5,3	2.90 euros	3 accès gratuits/an au-delà 5 € l'accès	3 accès gratuits/an au-delà 50€ l'accès	6 accès gratuits/an au-delà 2 € l'accès	70 €
3 pers.	180 L				188 €	7,10					
4-5 pers.	240 L				209 €	8,40					
6 pers. et +	360 L				256 €	11,40					

### Redevables Ménages n'ayant accès qu'au point d'apport volontaire pour les ordures ménagères - 2026

Composition du foyer		Bac OMR	Forfait annuel	Forfait : nombre d'apports volontaire d'Ordures Ménagères (60 L)	Abonnement en euros	Forfait d'apport volontaire d'ordures ménagères lié en euros	Apport volontaire d'ordures Ménagères supplémentaire 60 l en euros	Apport déchets verts pole de la Gravaire	Apport gravats pole de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche	Encombrant en porte à porte
1-2 pers.	Apport volontaire	0	0	36 apports soit 9 par trimestre	139 €	97 €	2,90 €	3 accès gratuits/an au-delà 5 euros l'accès	3 accès gratuits/an au-delà 50 € l'accès	6 accès gratuits/an au-delà 2 € l'accès	70 €
3 pers.				52 apports soit 13 par trimestre		132 €					
4-5 pers.				68 apports soit 17 par trimestre		167 €					
6 pers. et +				100 apports soit 25 par trimestre		229 €					

Redevables Ménages ayant une pathologie qui engendre la production de déchets, les assistantes maternelles agréées, ayant en garde un ou des enfants en bas âge – 2026

Composition du foyer	Bac OMR	Forfait annuel	Forfait : nombre d'apport volontaire d'Ordures Ménagères (60 L)	Abonnement en euros	Forfait lié au bac en euros	Levée supplémentaire en euros	Apport volontaire d'Ordures ménagères 60 litres en euros	Apport déchets verts pole de la Gravaire	Apport gravats pole de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche	Encombrant en porte à porte
1-2 pers.	120 L	32 levées réparties en 8 levées par trimestre	16 apports soit 4 par trimestre	139 €	160 €	5,30 €	2,90 €	3 accès gratuits/an au-delà 5 € l'accès	3 accès gratuits/an au-delà 50 € l'accès	6 accès gratuit/an au-delà 2 € l'accès	70 €
3 pers.	180 L				188 €	7,10 €					
4-5 pers.	240 L				209 €	8,40 €					
6 pers. et +	360 L				256 €	11,40 €					

### Pour les redevables professionnels

Redevables professionnels y compris les métiers de bouche, le marché et les administrations disposant d'un bac individuel ordures ménagères destiné à l'activité professionnelle collecté en porte-à-porte – 2026

Bac OMR	Forfait annuel	Forfait : nombre d'apports volontaires d'Ordures Ménagères (60 L)	Abonnement en euros	Forfait lié au bac en euros	Levée supplémentaire en euros	Apport volontaire d'Ordures Ménagères 60 l en euros	Apport déchets verts et gravats au pôle de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche
120 l	16 levées réparties en 4 levées par trimestre	16 apports soit 4 par trimestre	139 €	160 €	5,30 €	2,90 €	Selon délibération en vigueur tarifs des professionnels	Selon grille tarifaire en vigueur tarifs des professionnels
180 l				188 €	7,10 €			
240 l				209 €	8,40 €			
360 l				256 €	11,40 €			
660 l				367 €	18,70 €			

Un abonnement et plusieurs forfaits si plusieurs bacs

Redevables professionnels y compris les métiers de bouche sans bac, administrations n'ayant accès qu'au point d'apport volontaire pour les ordures ménagères, à la déchèterie de la Marèche et au pôle de la Gravaire – 2026

Abonnement en euros	Apport volontaire d'Ordures ménagères 60 litres Payant dès le 1er apport en euros	Apport déchets verts et gravats au Pôle de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche
139 €	2,90 €	Selon délibération en vigueur tarifs des professionnels	Selon grille tarifaire en vigueur tarifs des professionnels

Redevables professionnels ayant à gérer des pathologies ou des gardes d'enfants et le camping municipal  
qui engendrent la production de déchets, disposant d'un bac individuel ordures ménagères destiné  
à l'activité professionnelle collecté en porte-à-porte – 2026

Bac OMR	Forfait annuel	Forfait : nombre d'apport volontaire d'Ordures Ménagères (60 L)	Abonnement en euros	Forfait lié au bac en euros	Levée supplémentaire en euros	Apport volontaire d'Ordures ménagères 60 litres en euros	Apport déchets verts et gravats au pôle de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche
120 L	32 levées réparties en 8 levées par trimestre	16 apports soit 4 par trimestre	139 €	160 €	5,30 €	2,90 €	Selon délibération en vigueur tarifs des professionnels	Selon délibération en vigueur tarifs des professionnels
180 L				188 €	7,10 €			
240 L				209 €	8,40 €			
360 L				256 €	11,40 €			
660 L				367 €	18,70 €			

Pour les redevables associations :

Redevables associatifs disposant d'un bac individuel ordures Ménagères destiné à l'activité quotidienne de l'association collecté en porte-à-porte – 2026

Bac OMR	Forfait annuel	Forfait : nombre d'apports volontaires en Ordures Ménagères (60 L)	Abonnement en euros	Forfait lié au bac en euros	Levée supplémentaire en euros	Apport volontaire en Ordures Ménagères 60 litres en euros	Apport déchets verts et gravats au pôle de la Gravaire	Apport gravats pôle de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche	Manifestation ponctuelle nécessitant la mise en place, le retrait et le lavage des bacs roulants en euros
120 l	16 levées réparties en 4 levées par trimestre	16 apports soit 4 par trimestre	139 €	160 €	5,30 €	2,90 €	3 accès gratuits/an au-delà 5 € l'accès	3 accès gratuits/an au-delà 50 € l'accès	6 accès gratuit/an au-delà 2 € l'accès	160 € forfait + levée de bacs
180 l				188 €	7,10 €					
240 l				209 €	8,40 €					
360 l				256 €	11,40 €					
660 l				367 €	18,70 €					

Redevables associatifs ayant accès uniquement au point d'apport volontaire pour les ordures ménagères, à la déchèterie de la Marèche et au pôle de la Gravaire destiné à l'activité ponctuelle de l'association – 2026

Abonnement en euros	Apport volontaire d'Ordures ménagères 60 litres payant dès le 1er apport en euros	Apport déchets verts au Pôle de la Gravaire	Apport gravats au Pôle de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche	Manifestation ponctuelle nécessitant la mise en place, le retrait et le lavage des bacs roulants
Exonération	2,90 €	3 accès gratuits/an au-delà 5 € l'accès	3 accès gratuits/an au-delà 50€ l'accès	6 accès gratuit/an au-delà 2 € l'accès	160 € + forfait levée de bacs

Communication auprès des associations : identification d'une personne référente lors de la location des bacs et pendant la manifestation pour les associations

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le



ID : 085-218501138-20260303-DEL260340-DE

Les habitations inhabitées et terrains nus en travaux (conformément au règlement en vigueur) – 2026

Abonnement en euros	Apport volontaire d'Ordures Ménagères 60 litres Payant dès le 1er apport en euros	Apport déchets verts pole de la Gravaire	Apport gravats pole de la Gravaire	Apport déchèterie de la Marèche	Encombrant en porte à porte
139 €	2,90 €	3 accès gratuits/an au-delà 5 € l'accès	3 accès gratuits/an au-delà 50 € l'accès	6 accès gratuits/an au-delà 2 € l'accès	70 €

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à la l'unanimité (23 POUR) :**

- ♦ **APPROUVE** la modification de grille tarifaire de la redevance incitative, modification applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2026 tels qu'ils figurent ci-dessus ;
- ♦ **AUTORISE** Madame la maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

Pour extrait conforme

La maire,  
Carole CHARUAU